

Bazoches-les-Gallerandes, le 29/10/2025

A l'attention de l'ensemble de nos fournisseurs,

Objet : coût de retraitement et pénalités

Madame, Monsieur

Comme vous, nous accordons une attention particulière à la sécurité de nos collaborateurs ainsi qu'à la qualité des matières que nous traitons.

Toutefois, nous constatons encore des erreurs de tri ainsi que des départs de feu, que ce soit lors du transport ou dans les zones de stockage. Ces incidents représentent des risques humains et matériels que notre profession ne peut se permettre de négliger.

Malgré notre vigilance et nos efforts constants, nous sommes confrontés trop souvent à des départ de feux qui entraînent d'importants dégâts matériels. Ces évènements paralysent l'activité de nos site, en situation plus grave risque de nous empêcher de recevoir ou produire pendant de longue période.

En conséquence, nous vous informons qu'à effet immédiat, des frais de traitement seront appliqués en cas de présence de déchets non conformes, parmi lesquels :

- Batteries nickel-cadmium portables
- Batteries nickel-cadmium industrielles
- Batteries lithium
- Piles et accumulateurs lithium
- Piles salines et alcalines
- D.E.E.E.
- DIB
- Ferrailles
- Déchets non broyables

Les frais de traitement seront appliqués selon les barèmes suivants :

- 265 € HT / heure de tri
- Batteries nickel-cadmium portables : 5,00 € HT/kg
- Batteries nickel-cadmium industrielles : 5,00 € HT/kg
- Batteries lithium : 20,00 € HT/kg
- Piles et accumulateurs lithium : 20,00 € HT/kg
- Piles salines et alcalines : 5,00 € HT/kg
- D.E.E.E. : 5,00 € HT/kg

- DIB : 3,00 € HT/kg
- Ferrailles
- Déchets non broyables

En raison du caractère particulièrement dangereux des batteries, piles et accumulateurs au lithium, y compris de petite taille, une pénalité forfaitaire de **1 500 € HT par incident** sera appliquée, en complément des frais de traitement.

De même, compte tenu des risques liés aux déchets non broyables dans notre processus, une pénalité forfaitaire identique de **1 500 € HT par incident** viendra s'ajouter aux frais de traitement. Nous sommes convaincus que, tout comme nous, vous avez pleinement conscience de l'importance et de la vigilance nécessaires afin d'éviter tout incident au sein de nos installations. La DREAL et les autorités nous demande désormais de signaler toutes non conformités liées au lithium, nous serons donc dans l'obligation de transmettre vos coordonnées ainsi que les rapports de NC.

Pour vous soutenir dans cette démarche, nos équipes commerciales restent disponibles pour sensibiliser vos collaborateurs, vous accompagner ou répondre à toutes vos interrogations. Nous vous rappelons que a la réception de vos bon de commande la listes de produits interdits comme les conditions sont transmis à chaque fois. Nous pouvons vous transmettre des supports recensant les produits interdits à votre demande n'hésitez pas à vous rapprocher de vos interlocuteurs commerciaux.

Nous vous remercions sincèrement pour votre implication et votre contribution quotidienne à la sécurité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Note : l'application des Non-conformité est rétroactive sur le mois de septembre.

Sincères salutations,

La Direction,

Ecobat Resources Bazoches les Gallerandes

SAS au capital de 189 048 €

11, Route de Pithiviers

45480 BAZOCHES LES GALLERANDES

RCS Orléans 640 801 890 - SIRET 640 801 890 00024

TVA FR 27 640 801 890